ACOFI GESTION

Société anonyme au capital de 500 000 francs
Siège social : 372, rue Saint Honoré - 75001 PARIS

R. C. S. PARIS B 415 084 433

-=-=-=-=-=-=-=-=-

98 B 488

24813

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2001

L'an deux mil un,

Le deux mars,

les administrateurs de la société ACOFI GESTION se sont réunis au siège social, sur convocation du président.

DEUXIEME DECISION

Le conseil d'administration prend acte de la démission d'André BATTESTINI de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le président,

François DELAVENNE

ACOFI GESTION

Société anonyme au capital de 500 000 francs
Siège social : 372, rue Saint Honoré - 75001 PARIS

R. C. S. PARIS B 415 084 433

-=-=-=-=-=-=-=-=-

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 MARS 2001

L'an deux mil un et le vingt deux mars, à neuf heures,

Les actionnaires de la société ACOFI GESTION se sont réunis en assemblée générale ordinaire, 372, rue Saint Honoré 75001 PARIS, sur convocation du conseil d'administration selon les modalités prévues par la loi et les statuts.

Chaque actionnaire présent ou représenté a émargé en entrant la feuille de présence.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2000, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 166 541,29 F décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice comme suit :

- 5% à la réserve légale	8 327,06 F
- soit un solde de	158 214,23 F
- augmenté du report à nouveau de	4 093,12 F
- soit au total	162 307,35 F
- à titre de distribution aux actionnaires	137 500,00 F
- le solde s'élevant à à reporter à nouveau	24 807,35 F

Le montant des dividendes ayant été arrêté à la somme de 137 500 F l'assemblée constate que le dividende net par action s'élève à la somme de 27,50 F auquel s'ajoute un avoir fiscal calculé à 50 % de 13,75 F pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu brut de 41,25 F.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 23 mars 2001.

L'assemblée générale constate

- que le dividende versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999 a été de 19,50 F soit un dividende net par action de 13 F et un avoir fiscal de 6,50 F.

- qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Attila BALATON
  domicilié 56 bis, rue du Val d'Or – 92150 SURESNES

pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Daniel TONDU
  domicilié 5bis, sente des Valavons – 95390 SAINT PRIX

pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de François DELAVENNE et Jean Marie ROCHEFORT pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes en application des textes législatifs en vigueur et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en effectuer dépôt, mention ou publication partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le président,



François DELAVENNE

ACOFI GESTION

Société anonyme au capital de 500 000 francs
Siège social : 372, rue Saint Honoré - 75001 PARIS

R. C. S. PARIS B 415 084 433

-=-=-=-=-=-=-=-=-

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2001

L'an deux mil un,

Le vingt deux mars,

A l'issue de l'assemblée générale annuelle, les administrateurs de la société ACOFI GESTION se sont réunis au siège social.

DEUXIEME DECISION

A l'unanimité moins sa propre voix, François DELAVENNE est renouvelé dans ses fonctions de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, François DELAVENNE n'ayant pas pris part au vote.

TROISIEME DECISION

Le conseil d'administration, sur proposition du président, renouvelle le mandat de Daniel TONDU en qualité de directeur général, pour la durée de ses fonctions d'administrateur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Daniel TONDU n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME DECISION

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le président,

François DELAVENNE

ACOFI GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 MARS 2001

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément aux dispositions légales et statutaires, en assemblée générale ordinaire pour prendre connaissance du rapport du conseil d'administration sur les activités de votre société au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultat qui s'y rapportent.

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société a étendu au 1er janvier 2000, son activité, auparavant limitée à la gestion financière de portefeuille, à la gestion administrative et commerciale de la SICAV Cie IMMOBILIERE ACOFI.

La société s'est en parallèle dotée de tous les moyens (personnel, matériel) pour mener à bien l'ensemble de ces missions.

Le développement de l'encours de la SICAV Cie IMMOBILIERE ACOFI s'est poursuivi à un rythme soutenu dans un marché immobilier qui s'est révélé très bien orienté.

II - COMPTES DE L'EXERCICE

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2000 de votre société s'élève à 166 541,29 F.

Après affectation à la réserve légale soit 8 327,06 F, le montant à la disposition de l'assemblée comprenant le report à nouveau de 4 093,12 F s'élève à 162 307,35 F

Nous vous proposons d'affecter 137 500 F à titre de dividende à distribuer aux actionnaires, soit un dividende net par action de 27,50 F auquel s'ajoute un avoir fiscal calculé à 50 % de 13,75 F pour les actionnaires y ayant droit, le solde soit 24 807,35 F étant reporté à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, nous vous rappelons que le dividende global versé en 2000 au titre de l'exercice 1999 a été de 19,50 F soit un dividende net de 13 F et un avoir fiscal de 6,50 F. Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 1998.

III –NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de nommer en qualité d'administrateurs en adjonction de ceux en exercice :

Attila BALATON
demeurant 56 bis, rue du Val d'Or – 92150 SURESNES

Daniel TONDU
demeurant 5bis, sente des Valavons – 95390 SAINT PRIX

pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

IV - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur de François DELAVENNE et Jean Marie ROCHEFORT arrivant à expiration lors de cette assemblée générale, nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

V - PERSPECTIVES

Les encours en gestion devraient continuer à progresser au cours de l'exercice.

Les développements prévus concernent la gestion de fonds immobiliers mais des projets sont également envisagés en dehors de ce secteur.

Pour satisfaire à la réglementation applicable aux sociétés de gestion de portefeuilles, la société procèdera lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire à une augmentation de capital conduisant à des fonds propres supérieurs à 25 % des frais de fonctionnement annuels de la société.

VI – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

A l'issue de la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice 2000 et l'affectation des résultats tels qu'ils vous sont présentés.

Si vous approuvez ces propositions, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par le vote des résolutions dont nous vous donnons lecture.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le président,

François DELAVENNE

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté *Durée de l'exercice (mois)*	*31/12/2000* *12*	*31/12/1999* *12*	*31/12/1998* *12*		
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	500 000	500 000	500 000		
Nombre d'actions					
- ordinaires	5 000	5 000	5 000		
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 002 249	653 597	229 805		
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	279 993	114 794	6 599		
Impôts sur les bénéfices	96 419	45 918	2 745		
Dot. Amortissements et provisions	17 033				
Résultat net	166 541	68 876	3 854		
Résultat distribué		65 000			
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	37	14	1		
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	33	14	1		
Dividende attribué		13			
PERSONNEL					
Masse salariale	2 711 136				
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 212 832				